

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-12 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

DATE DE LA CONVOCATION

08 MARS 2023

DATE D’AFFICHAGE

08 MARS 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention de pose et d’entretien
d’un panneau pédagogique
sur la commune de
Saint-Jean de Valériscle

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Affiché le 16/03/2023

ID : 030-213002686-20230314-DELIB202312-DE

Séance du 14 mars 2023.

L’an deux mille vingt trois

Et le quatorze mars,

A 18 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - HILLAIRE Bernard -

Pouvoirs : SAVIT Grégory donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

PONCET Éric donne pouvoir à JEKAL Marc.

DELATTRE Sabrina donne pouvoir à LIBERATORE Jean-Pascal.

Absente : PUCHE Viviane.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les missions du syndicat ABCèze de préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de prévention du risque d’inondation,

Considérant la proposition du syndicat ABCèze de placer un panneau pédagogique sur la commune de Saint-Jean de Valériscle afin de sensibiliser tous les publics à leurs missions,

Considérant que le syndicat ABCèze prend à sa charge la conception et la réalisation des panneaux, il convient de conventionner avec le syndicat pour la pose et l’entretien du panneau.

Monsieur le Maire indique que les membres du Conseil Municipal ont reçu un exemplaire de la convention de pose et d’entretien d’un panneau pédagogique proposée par le Syndicat ABCèze afin d’en prendre connaissance avant la présente séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de faire placer ce panneau sur le chemin de l’Auzonnet, au niveau de la passerelle dit « La Pompette » en limite de la parcelle C 100.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de l’autoriser à signer la convention de pose et d’entretien d’un panneau pédagogique du syndicat ABCèze sur la commune de Saint-Jean de Valériscle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité,

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de pose et d’entretien d’un panneau pédagogique du syndicat ABCèze sur la commune de Saint-Jean de Valériscle.

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Bernard HILLAIRE



Le Maire de Saint-Jean de Valériscle



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.